



JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS			ARRIVÉES A						CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départs p ^r Cahors	9 ^h 21 ^m m.
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 41 ^m m.	5 ^h 10 ^m m.	7 ^h 6 ^m m.	7 ^h 15 ^m m.	2 45 s.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 25 s.	9 50 —
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 33 m.	11 30 —	2 49 s.	7 25 —	5 35 s.	7 55 —	5 10 —	Dép. p ^r Montauban
													5 ^h 45 ^m m.
													3 20 s.

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 26 Juin.

La déclaration sur les affaires d'Egypte, que M. le président du conseil a faite à la tribune de la Chambre, sert de thème aux appréciations des journaux :

OPINION DE LA PRESSE FRANÇAISE

La République française se déclare satisfaite de l'accord anglo-français, sauf certaines réserves en ce qui concerne la composition de la commission de la Dette.

Le Soleil dit que l'impression d'un grand nombre de députés, après la déclaration Ferry, était que les concessions anglaises semblaient dérisoires et que M. Ferry avait tenu un langage trop flatteur concernant le cabinet Gladstone. Seule l'extrême gauche était satisfaite d'une politique conforme à ses réclamations.

Le Gaulois trouve piteuse la déclaration de M. Ferry. Il estime que le Livre jaune est la preuve de l'aveuglement de M. Waddington.

Le XIX^e Siècle déclare que les négociations dont l'exposé a été soumis au Parlement font le plus grand honneur à M. Ferry et à M. Waddington.

La Justice reproche au cabinet d'avoir manqué de prévoyance et d'avoir tenu trop tard le langage que nous avons entendu lundi.

L'Evénement dit qu'accepter l'arrangement franco-anglais, c'est se montrer accommodant jusqu'à la faiblesse, et répondre à un défi par une abdication ; c'est se compromettre volontairement pour indemniser l'Angleterre, la réhabiliter et l'acclimater en Egypte au frais de la France et de l'Europe, l'Angleterre ne cède rien et se réserve tout. Pourvu encore, que nos représentants à la Conférence ne souscrivent pas à la réduction de la dette et à la spoliation des prêteurs pour privilégier l'emprunt anglais de 200 millions.

Le Journal des Débats dit : La déclaration Ferry justifie nos critiques. L'arrangement franco-anglais est l'abandon de nos droits et des intérêts de nos nationaux en Egypte. Le « Livre Jaune » est muet sur la réduction de l'intérêt de la dette ; mais la réduction n'est pas douteuse. On sacrifie les créanciers pour conclure un nouvel arrangement politique.

L'Angleterre n'offre même pas, comme au temps de M. Duclerc, la présidence de la Caisse de la dette ; elle se contente de faire des promesses, sur lesquelles les événements passés ne permettent guère de compter. L'Angleterre avait commis de telles fautes qu'elle s'est vue forcée de recourir à nous ; alors, pressés de conclure à tout prix un arrangement quelconque, nous lui avons tout livré, perdant ainsi notre dernière chance de rétablir en Egypte notre influence abattue. Une pareille capitulation est inexplicable.

OPINION DE LA PRESSE ANGLAISE

Le Times prévoit, d'après certaines indications, que les modifications projetées pour la loi de liquidation seront repoussées en bloc ou accordées à des conditions que l'Angleterre repoussera certainement.

Ce journal constate que la presse française n'est nullement favorable aux propositions de l'Angleterre.

Le Morning-Post espère que le Parlement n'hésitera pas à condamner l'accord anglo-français qui est une capitulation honteuse imposée à l'Angleterre par l'incapacité de M. Gladstone.

Le Standard dit qu'il n'y aura pas d'attaque formelle contre le cabinet-avant que les décisions de la conférence soient connues. L'opposition proposera alors un vote de censure.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 juin

LA RÉVISION

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi de révision constitutionnelle.

M. Bernard-Lavergne. — Le projet du gouvernement limite expressément les droits du Congrès. Mais le peuple est souverain ; l'assemblée nationale est sa délégation ; aucun pouvoir n'existe au-dessus d'elle. Pour faire obstacle à sa volonté, on peut bien prendre un engagement ; mais il ne saurait être ferme.

M. Léon Renault. — Je ne veux pas rechercher si le Congrès a des droits supérieurs qui lui permettent d'aborder toutes les questions. Ce n'est pas à des principes, c'est à des résultats qu'il faut s'attacher. (Exclamations ; applaudissements ironiques à droite et à gauche.)

Il s'agit de savoir si la Chambre préfère la révi-

sion limitée à la Constitution actuelle ; s'il existe une procédure qui permette d'assurer la révision limitée.

L'orateur fait l'éloge de la Constitution. La Constitution est perfectible, dit-il. Le gouvernement a pensé que le moment est venu de procéder à sa révision.

La Constitution révisée proclamera l'immortalité de la République.

Il ne faut pas attacher une grande importance à cette proclamation. C'est le suffrage universel qui a fait la République. Quand le suffrage universel changera de sentiment, ce n'est pas l'article de la Constitution qui sauvera les institutions républicaines. (Très bien.)

Le Sénat acceptera néanmoins les modifications, ainsi que les autres réformes proposées ; mais pour que le Congrès puisse se réunir, il ne faut pas s'enfermer dans des obscurités ; il faut dresser la table de ce que l'on veut faire. En dehors de ce terrain on n'obtiendra pas le concours du Sénat.

M. Franck Chauveau. — Il n'existe pas de mouvement d'opinion en faveur de la révision. Pourquoi créer une agitation factice ? Une fois la partie engagée, on demandera la révision complète. Le pays préférerait voir à l'ordre du jour des projets économiques qui intéressent son existence. Mes amis et moi nous voterons contre le projet. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Dreyfus, rapporteur. — La révision de la Constitution n'est pas une question aussi théorique qu'on pourrait le croire. Elle répond à des besoins reconnus. Le projet donne satisfaction à la volonté du pays, mentionnée dans les cahiers électoraux de 331 députés.

M. Lockroy. — Le gouvernement, pour sauver la majorité qui a pris des engagements révisionnistes, offre un projet de révision limitée qui devient un projet électoral.

Cette révision ne révisé rien. Je crois qu'il vaudrait mieux franchement l'abandonner. Le gouvernement, en retirant son projet, agirait au moins nettement. (Applaudissements à gauche.)

M. Calla. — Je suis partisan de la révision, à condition de la réunion d'une assemblée constituante ; mais il y a une autre révision que le pays réclame avec instance, c'est la révision des finances, les conditions de l'agriculture et de l'industrie. (Applau-

dissements à droite.)

La discussion générale est close.

M. Barodet présente un amendement tendant à déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles.

La Chambre actuelle, dit-il, n'a pas plus que l'Assemblée de Versailles le droit de faire une constitution. La proposition que je formule est la seule que les Chambres actuelles aient le droit de voter. (Très bien ! à gauche.)

M. le Président du conseil. — Le gouvernement repousse l'amendement de M. Barodet. La proposition conteste le pouvoir constituant au Sénat, à la Chambre et au Congrès. Elle est la négation formelle de tout notre droit public.

Un vote consacrerait la doctrine du vote révolutionnaire. (Bruit.)

L'amendement est repoussé par 312 voix contre 220.

Séance jeudi.

SENAT

Séance du 24 juin

LE DIVORCE

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur le divorce.

M. Labiche. — J'apporte la nouvelle rédaction de l'article 310. L'article est ainsi conçu : Lorsque la séparation de corps aura duré trois ans, le jugement pourra être converti en un jugement de divorce sur la demande formée par l'un des deux époux.

Une nouvelle demande sera introduite par assignation à huit jours francs, en vertu d'une ordonnance rendue par le président ; elle sera débattue en chambre du conseil. L'ordonnance nommera le juge-rapporteur ; elle ordonnera la communication au ministère public, qui fixera le jour de la comparution. Le jugement sera rendu en séance publique.

M. Lucien Brun. — Je persiste à demander la suppression de l'article 310. J'y insiste. Il y a quelque chose de révoltant de donner à un époux contre lequel la séparation de corps est prononcée, le droit de demander le divorce. (Approbation à droite.)

où est le caveau ? où est la porte ? où est la clef ?

— Jeune homme, êtes-vous malade ? interrogea du palier la voix de Marianne Arnould. Dormez-vous, où vous plaît-il de descendre pour le souper ?

Joë Blagg ne répondit que par des vocalises nasales qui durent persuader à la virago qu'il était encore en train de cuver son vin sur son lit.

— Allons, murmura-t-elle, il en a sa mesure. En voilà pour jusqu'à demain matin. C'est pitié qu'un gentil garçon comme celui-là ait si peu de fond pour le liquide.

Elle s'éloigna. Lorsque « notre gentil garçon » eut entendu ses pas se perdre dans l'escalier, il se frappa le front et battit silencieusement un entrechat à six, que le danseur Trenitz n'eût point désavoué.

— Sapristache ! s'écria-t-il, voilà ma clef toute trouvée, comme dans Zulamé et Mesroul ou la Tribu des Abencerages, des citoyens Caignez, Léopold et Cuvelier...

Denise Hattier reçut Joseph Arnould au rez-de-chaussée du pavillon. Gervaise veillait près du convalescent à l'étage supérieur. Sa maîtresse avait pris son ton et son visage les plus sévères pour lui adresser cette recommandation :

— Sous quelque prétexte que ce soit, à moins que je ne vous appelle, ne quittez pas le chevet de notre hôte.

Et, afin que la petite servante, qu'elle savait curieuse à l'excès et babillarde au diapason, ne

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(57)

L'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

— C'est de l'accompagner demain à sa visite...

— Demain ?...

— A sa visite ?...

— Oui, de l'accompagner, — à distance — sans qu'il sans doute, et de voir, sinon d'entendre, tout ce qui se manigancera entre lui et la belle Fleur-de-Dentelle...

— Allons donc ! Est-ce que c'est possible ?

L'androgyme les considéra avec une commisération narquoise :

— Faut-il que vous soyez innocents ! Il y a des arbres dans le parc, vis-à-vis des fenêtres du pavillon du garde...

— Ensuite ?

— Ces fenêtres seront ouvertes à cause de la chaleur.

— Après ?

La virago se mit à discourir à voix basse ; quand elle eut terminé :

— Tu es tout de même une rude gaillarde, déclara François avec une conviction bien sentie.

Sébastien appuya toujours dans les notes bases :

— Et qu'il ne nous manque pas de parole, ou cré nom ! mon fusil ne le ratera pas !

Joseph était allé à Agnès Chassard, et rapidement avec de prudentes sourdines :

— Vous avez tort, maman, de rester à la cave aussi longtemps dans la journée.

— Comment ?

— Hé ! oui, on pourrait supposer que vous vous oubliez à ranger autre choses que des bouteilles.

— Tu dis ?

— Je dis que Marianne, François et Sébastien étaient enragés, aujourd'hui, pour savoir... J'ai eu toutes les peines du monde à les retenir. Et, ma ma foi, un jour qu'ils seraient enlumés, un jour ou un nuit de noces par exemple. Dame ! on défoncera les tonneaux pour celles de la Benjamine...

L'hôtelière scruta d'un regard dur et perçant la physionomie de son interlocuteur. Celui-ci conclut :

— Vous voilà avisée. A bon entendeur salut. Un homme averti en vaut deux, — et vous êtes un mâle, vous la mère.

Agnès Chassard lui mit ses doigts secs sur le bras :

— Merci, Joseph, mon fils aîné. C'est toi qui seras mon héritier.

— Pardi, je l'espère bien, pensa le rusé compère, et plus tôt que tu ne le penses en-

Après des observations de MM. Batbie, Labiche, de Gavardie et Béranger, on demande la division des deux premiers paragraphes (nouvelle rédaction de la commission) qui sont adoptés par 175 voix contre 25.

Les trois derniers paragraphes sont adoptés. L'ensemble est adopté par 165 voix contre 63.

Tous les articles et les dispositions transitoires de la dernière loi sont adoptés, ainsi que la disposition nouvelle interdisant la reproduction des débats en matière de divorce ou de séparation.

M. Lacaze déclare que ses amis et lui ne peuvent suivre la majorité dans le vote de la loi.

Le divorce serait la néchance. Nous ne pouvons l'accepter. (Applaudissements à droite et au centre).

L'ensemble de la loi du divorce est adopté par 153 voix contre 116. (Mouvement prolongé.)

Informations

LE CHOLÉRA A TOULON

Toulon, 25 juin, 11 h. 30, soir.

Situation toujours alarmante ; six décès à 5 heures.

Les autorités, ont décidé la suppression de toutes les fêtes populaires des faubourgs et des environs, pouvant attirer la foule, et ont voté le licenciement de tous les établissements libres ou congréganistes encore ouverts.

L'émigration continue. Les villes environnantes, telles que la Seyne, Saïo-Nazaire, Cannes, Brignolles, Draguignan, viennent de convoquer leurs conseillers municipaux pour établir sans retard les mesures sanitaires et voter des fonds pour l'assainissement.

Le maire de Toulon organise actuellement les premières ambulances.

Toulon, 25 juin, 11 h. 55, soir.

Deux décès nouveaux à ajouter à ceux précédemment télégraphiés.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le conseil de préfecture vient d'annuler les élections municipales de Larroque-des-Arcs.

Le Conseil municipal de Cahors est convoqué pour samedi 28 juin courant, à 8 heures du soir à l'Hôtel de Ville.

NOS HONORABLES

MM. Béral et de Verninac, sénateurs du Lot ont voté le divorce.

MM. le comte Murat, baron Dufour et de Valon, députés du Lot, ont voté pour l'amendement Barodet, demandant la révision intégrale de la Constitution.

M. Rozières, député de Figeac, a voté contre.

MAIRIE DE CAHORS. — AVIS.

En présence des nouvelles fâcheuses qui nous arrivent du Midi de la France sur la santé publique, le maire de Cahors prévient les habi-

pût entendre et répéter ce qui allait se dire et se passer, la fille de l'ex-chamboran avait indiqué au visiteur un siège à l'extrémité du poêle opposée à celle d'où émergeait l'escalier.

Il était trois heures de l'après-midi. La chaleur pesait, accablante ; comme l'avait prévu la veille, la diabolique sagacité de Marianne, toutes les croisées étaient ouvertes.

Seulement on avait fermé les persiennes de celles qui donnaient sur la route du hameau.

Or, la chaise de l'aubergiste ne confinait point à celles-là.

Elle s'adossait, par hasard, à cette fenêtre sous laquelle nous avons vu une certaine nuit, le fils d'Agnès Chassard se cacher dans le lierre qui drapait la muraille pour écouter la conversation de Denise et de son frère et pour surprendre le secret dont il avait su si habilement tirer parti.

Ainsi placé, le visiteur tournait le dos au parc, dont les feuillages touffus se dressaient de l'autre côté de l'allée qui faisait le tour du pavillon.

Debout devant lui, la sœur du lieutenant avait en face d'elle ces massifs.

La jeune femme paraissait tranquille et décidée. Les belles lignes de son visage se reposaient et semblaient taillées dans le marbre.

Mais on devinait qu'elle avait combattu, qu'elle forçait sa douleur de se taire et qu'elle voulait son angoisse sous le calme de son orgueil.

On le devinait au sourire amer qui errait autour de ses lèvres et répondait au feu sombre de son regard.

Joseph Arnould avait ses habits des dimanches et sa mine de tous les jours : béate désintéressée, chattemite, avec des éclairs contenus

tants de la ville et des faubourgs qu'il sera fait une application rigoureuse des dispositions des divers arrêtés en vigueur relatifs à l'hygiène et à la salubrité publiques.

Ces arrêtés visent la propreté des rues, des cours et habitations, les vidanges, la présence des porcs au centre des habitations, les fruits en maturité incomplète, l'enfouissement des animaux morts, etc.

Il serait bon que la municipalité se préoccupât aussi d'une habitude cadurcienne très fâcheuse pour la santé publique, qui consiste à jeter dans la rivière les animaux malades ou morts. Tous ceux qui fréquentent les bords du Lot ont journellement le regard ou l'odorat attirés par des « charroignes » flottant sur l'eau et infectant l'air. Il y a là de quoi empoisonner la ville entière si l'on n'y prend garde.

Nous en dirons de même :

Des cloaques, de la grande et petite Char-treuse.

Des lieux d'aisance du Lycée dont les émanations empestent tout le cours Fénelon.

Des bouches d'égout, à découvert, du Boulevard sud qui répandent des odeurs nauséabondes.

Tout cela réclame un prompt et complet assainissement.

Par décret du 21 juin 1884, sont nommés :

Juge du paix du canton de Noyers (Basses-Alpes), M. de Colomb, juge de paix du canton de Saint-Céré.

Juge de paix du canton de St-Céré (Lot), M. Tremoulet, juge de paix de Puymirol.

Juge de paix du canton de Brezolles (Eure-et-Loire), M. Delsol, juge de paix du canton de Saint-Germain.

Juge de paix du canton de Saint-Germain (Lot), M. Darnis ancien juge suppléant au tribunal civil de Gourdon.

Par arrêté de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, notre compatriote M. Paul Armand, professeur d'histoire et de géographie au lycée de Marseille, a été nommé administrateur des hospices de cette ville.

M. Armand a été installé dans ces fonctions le 19 juin.

M. Taule, receveur-buraliste à Limogne a été nommé receveur-buraliste et débitant de tabacs à Prayssac.

M. Ségol est nommé receveur-buraliste à Limogne, en remplacement de M. Taule.

La Lyre Cadurcienne s'est fait entendre samedi soir, sur la place d'armes. Le nombreux public attiré par ces agréables concerts, a pu juger des progrès constants de cette société, sous l'habile direction de M. Combes, et de la poissante vitalité qu'elle affirme de jour en jour d'avantage.

de sa prunelle amortie et l'ironie sournoise qui guettait sa proie tapie dans la bonhomie de son sourire.

Il s'était assis sans embarras ni raideur et avait attendu un instant que Denise portât la parole.

Puis, celle-ci ne se pressant pas de commencer, il avait lui-même entamé sur un mode cérémonieux, compassé et doctoral :

— Citoyenne Hattier, la recherche dont nous a informés votre honorée d'hier, de la main de ma sœur Florence par le brave lieutenant, votre frère, nous a flattés sans nous surprendre. Défunt votre père et feu le mien avaient longuement nourri l'espoir que cette union resserrerait les liens d'estime et d'affection qui rattachent nos deux familles.

Le drôle mentait effrontément ; jamais il n'avait été question de rien d'approchant entre l'extrompette de Chamboran et l'ancien aubergiste du Coq-en-Pâte. Mais quoi ! l'orateur était sûr que ni feu Marc-Michel Hattier, ni défunt Jean-Baptiste Arnould ne se lèveraient pour le contredire ! Il poursuivit en arrondissant la période :

— Ai-je besoin de vous annoncer que la demande de l'ami Philippe a été agréée avec satisfaction par mes frères, ma mère et moi, et que nous n'avons qu'à fixer, entre nous, à la bonne franquette, l'époque où la tendresse de nos chers tourtereaux recevra la consécration de la municipalité et de l'église.

Son interlocutrice coupa court à ces lieux communs :

— Notre entretien s'égèrerait, citoyen, pronça-t-elle d'un ton bref et précis. Laissez-moi,

MORT DE M. MARY LAFON.

Nous lisons dans le Courrier de Montauban : Une triste nouvelle a circulé hier au soir en ville et a été malheureusement confirmée ce matin. M. Mary Lafon est mort dans la journée subitement, sur sa propriété du Ramier.

M. Jean Bernard Lafon, dit Mary Lafon était né à Lafrançaise en 1812.

Il a été un travailleur érudit, un chercheur infatigable et un littérateur distingué.

Ses publications sur les troubadours, sur la langue romane, son Histoire sur le midi de la France, sa collaboration à l'Histoire des villes de France, ses trois ouvrages Rome, la France, l'Espagne, montrent que Mary Lafon avait une prédilection marquée pour les travaux historiques.

Plusieurs fantaisies charmantes sortirent de sa plume : Sylvio et le Boudoir, et Mes Primevères ; puis les comédies : L'Oncle de Normandie, la Course au Mariage, enfin le Chevalier de Pomponne, joué à l'Odéon.

Mary Lafon réussit aussi dans le roman. Tout le monde a lu la Bande mystérieuse, récit d'un procès célèbre : la Peste de Marseille, et les Mœurs et coutumes de la vieille France.

Son œuvre ne comprend pas moins de cinquante volumes d'histoire, de poésie ou de littérature.

Mary Lafon était un causeur charmant et un conteur original ; comme il le dit lui-même.

Depuis les dernières années de l'Empire, il s'était fixé à Montauban et avait dirigé la bibliothèque de notre ville.

M. Mary Lafon était chevalier de la Légion d'honneur et décoré de divers ordres étrangers.

On écrit de St-Céré :

Lundi dernier, vers six heures du matin, les habitants de la grande rue et des abords de la place Gambetta, entendirent deux détonnations parties de la maison Gaillard ; c'était un officier en retraite qui venait de se tirer deux coups de revolver.

On commentait les causes de cette tentative de suicide, lorsqu'on apprit que le parquet de Figeac allait procéder à l'arrestation de ce particulier, inculpé d'attentats à la pudeur sur une dizaine de petites filles de huit à douze ans.

Vo la gravité de ses blessures, on l'a laissé à son domicile, sous la surveillance de deux gardarmes.

LES BUREAUX DE TABAC.

En présence des inconvénients que présente le mode actuel de concessions des bureaux de tabac, MM. Salis et Leydet viennent de prendre l'initiative d'une proposition de loi, tendant à la mise en adjudication de tous les bureaux de tabac, à partir du premier janvier 1885 et au fur et à mesure que les titulaires viendraient à mourir.

je vous prie, le conduire moi-même.

Le paysan dodelina de la tête en manière d'affirmation :

— A votre aise, citoyenne, à votre aise... Enchanté de vous être agréable... On vous écoute.

La jeune femme continua :

— Si j'ai obéi à vos ordres...

— Oh ! mes ordres ! Des avis, de simples avis, dictés...

Denise l'interrompit avec une conviction froide :

— Si j'ai obéi à vos ordres, en ce qui concerne le mariage de Philippe et de la Benjamine, c'est que, cette fois, vous ne m'avez pas trompée...

— Cette fois ?... Vous supposeriez donc... ?

La dentelière lui ferma la bouche d'un geste et passa outre :

— Votre sœur et mon frère s'aiment, et c'a été toujours été mon vœu le plus ardent que Philippe ait une compagnie et ma Florence un protecteur. Marions-les donc, s'il vous convient, dans les délais voulus par la loi et réclamés par la paroisse. Mais il s'agit d'une chose plus grave. Vous avez, dites-vous, dessein de m'épouser ?...

— C'est ma volonté, en effet, appuya Joseph sèchement.

— Je ne tenterai pas de vous en faire changer, reprit la jeune femme avec découragement. Mes prières et mes larmes n'y ont point réussi. J'avais été de longues années sans vous connaître : une heure a suffi, l'autre jour, pour me convaincre qu'en invoquant votre cœur, autant valait m'agenouiller devant un caillou de la route. Je n'essayerai pas davantage de me soustraire à vos projets. Vous me tenez en votre pouvoir. Vous m'avez volé mon secret, vous m'avez volé mon

La mise en adjudication s'appliquerait, en France comme aux colonies, et aux bureaux des départements comme à ceux de l'Etat.

La proposition de MM. Salis et Leydet est déjà revêtue d'un très grand nombre de signatures.

LE VITRIOL

Le vitriol, cher aux amantes dédaignées n'avait pas, jusqu'ici, pénétré à Périgoeux. Il vient d'y faire son apparition dans des circonstances assez tragiques. Une fille Louise Mantou, âgée de 26 ans, née à Objat (Corrèze), a lancé lundi, sur la place de la mairie, une fiole remplie d'acide sulfurique à la figure de M. François Fresseugeas voyageur de commerce. Ce malheureux, atteint au visage et à l'épaule gauche, a été immédiatement transporté à la pharmacie Peyret, où lui ont été prodigués tous les soins que réclamait son état.

MARIUS TOPIN.

Le Bulletin des lois du 7 juin 1884 publie le décret suivant :

« N° 20,587. — Décret du président de la République française (rendu sur la proposition du grand chancelier de l'ordre national de la légion d'honneur et contre-signé par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes) qui raye des matricules des officiers de la légion d'honneur, à partir de la date du présent décret et, en outre, prive définitivement du droit de porter toute décoration ou médaille française ou étrangère :

« Topin (Marius-Jean-François) officier de la légion d'honneur du 22 août 1871, révoqué le 16 juillet 1883, de ses fonctions d'inspecteur général des bibliothèques populaires et scolaires, pour actes d'immoralité. (Paris, 7 mai 1884). »

Marius Topin est venu, il y a 2 ans, dans le Lot, faire des conférences aux instituteurs et institutrices.

Du 1^{er} au 9 juin, le tribunal de commerce de Paris, en six séances, a prononcé cinquante-quatre faillites. Du 29 au 31 mai, en dix audiences, il en avait prononcé quatre-vingt-sept. Soit cent-quarante et une faillite en vingt jours.

A ce taux-là, c'est par cinquante-un mille quatre-cent soixante-cinq faillites que se chiffrait l'année 1884.

Parmi les cent quarante-on derniers déconfits, on compte dix sociétés financières, une compagnie d'assurances, cinq ou six entrepreneurs de bâtiments, des négociants et des commerçants de tous genres.

DROME. — Un crime, qui dépasse tout ce que l'imagination peut inventer d'horrible, vient de plonger dans une douloureuse stupeur la commune de Poë-Laval, arrondissement de Montélimar.

Une petite fille de treize ans, après avoir subi les derniers outrages, a été assassinée.

On a trouvé, dans un champ, son cadavre affreusement mutilé.

enfant, et vous les employez tous deux à me dompter et à m'asservir. Il n'y a pas de lutte possible entre nous. Je suis désarmée et vaincue. Je ne résiste plus, je ne supplie plus, je me résigne. Soit ! je deviendrai votre femme.

— Ah ! saprédienne ! s'exclama l'aubergiste en tapant de joie sur son genou, saprédienne ! la minette, voilà qui n'est pas bête. Vous êtes décidément une fille d'esprit ! Tapez-là en guise d'accordailles !...

Il fit un mouvement pour se rapprocher d'elle et lui saisir la main. Denise se recula en jetant un cri.

Ce n'était pas, toutefois, la démonstration du campagnard qui lui arrachait cette exclamation.

Droite, vis-à-vis de son interlocuteur assis, ses yeux plongeaient en plein dans le parc des Armoises, à travers la baie de la fenêtre.

Or, dans le bouquet de futaie qui regardait cette fenêtre, quelque chose avait remué et quelque chose avait relui.

Vous auriez juré d'une forme humaine se glissant avec précaution parmi les branches enchevêtrées des chênes, des tilleuls et des hêtres, et tenant une arme dont le soleil faisait étinceler l'acier.

Denise arrondit sa main au-dessus de ses paupières, instinctivement, pour mieux voir dans la lumière crue, intense et aveuglante de cette après-midi de juillet.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

La tête était complètement détachée du tronc, le ventre ouvert.

Par un raffinement d'une cruauté sans nom, les assassins ont roulé les entrailles autour du corps.

Le parquet de Montélimar, immédiatement prévenu, s'est transporté sur le théâtre du crime et a procédé à une première enquête.

L'auteur de ce crime monstrueux est le frère de la victime, un garçon de vingt et un ans, François Dorier.

Ce misérable a été arrêté dans le bois de Caulignan, où il s'était réfugié après son odieux forfait.

Il a fait des aveux complets.

COMBAT AVEC UN REQUIN

ALPES-MARITIMES. — Les nommés Ange Baffi et Domencio s'étaient emparés d'un gros squalo mesurant de deux mètres cinquante à trois mètres. Le monstre avait été blessé au flanc par deux gros harpons, le trou était énorme et la saignée abondante. Une fois débarqué, il fut traîné dans la cabane des pêcheurs, à la Passade, entre Nice et Villefranche, et placé dans un coin en attendant qu'on le conduisit triomphalement à Nice.

Vers deux heures du matin, les pêcheurs furent réveillés par un bruit infernal.

Le monstre dont la blessure n'était pas mortelle, venait de sortir de sa léthargie, et, d'un coup de sa terrible mâchoire, il avait déjà taillé presque en deux morceaux un chien de garde couché près de deux enfants. La mère affolée s'était jetée instinctivement devant eux, mais sa jambe droite fut prise aussi dans la gueule du monstre et coupée net au dessous du genou.

Baffi saisit un harpon et parvint à crever l'œil droit du squalo.

La lampe qui éclairait cette scène fut renversée, et une lutte formidable s'engagea au milieu des ténèbres.

Bientôt, un voisin, M. Michelin, capitaine-marin, attiré par ce bruit, grimpa par une lucarne au-dessus de la porte et se fit passer les deux enfants; puis, enfonçant la porte, il vint au secours des pêcheurs. Un d'eux tenait en respect le requin à l'aide d'une grosse table dont les pieds étaient broyés comme des fèves de paille.

Quand la porte fut ouverte, le monstre chercha à gagner le rivage. On ne parvint à s'en rendre maître qu'en lui crevant le seul œil qui lui restait.

La mère d'un des enfants, la femme Baffi si cruellement atteinte, devra subir une amputation.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Paris : N. S. P. le Pape a daigné décorer de la Croix de Chevalier de St-Gregoire-le-Grand, M. Guillon, si dévoué aux œuvres catholiques, membre du conseil de fabrique de Levallois-Perret, vice-président de la conférence de St-Vincent-de-Paul de cette paroisse.

On sait que M. Guillon est l'inventeur de la veilleuse du sanctuaire à *mèche tubulaire*, brûlant 240 heures, qui rend tant de services au clergé.

Cette veilleuse se trouve à Cahors, 16, rue de la Liberté, chez JEAN LARRIVE, fils aîné.

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

XXII

L'ESCADRE A ALGER.

(Suite).

Une fête de nuit était offerte à la population Algérienne, à bord du *Richelieu*, par l'amiral Jaurès et les officiers de l'escadre. De nombreuses invitations avaient été lancées. Aucun des heureux conviés n'a manqué à l'appel, malgré une pluie battante et un épouvantable orage.

Des arcs de verdure avaient été dressés aux embarcadères de la Pêcherie et de la Gare, et tous les canots de la flotte étaient à

la disposition des invités pour les transporter au vaisseau amiral mouillé dans le port militaire. Petite traversée de vingt minutes environ. Par ce mauvais temps, l'embarquement est difficile, pour les dames surtout, mais rien n'effraie une Algérienne, quand il s'agit d'aller au bal. On arrive à la hâte, enveloppé dans un long pardessus ou emmitouffé dans une coquette pèlerine; on se précipite dans la chaloupe on s'y presse sans ménagement, et quand il n'y a plus de place : Poussez ! crie l'aspirant de service. Le canot file sous la pluie contre laquelle une épaisse toile est impuissante à nous protéger, tantôt perdu dans l'ombre, tantôt vivement éclairé par les rayons de lumière électrique que projettent au loin de puissants appareils. C'est un spectacle grandiose. Chaque navire dirige tour à tour ses jets lumineux, irradiant en cônes immenses, sur les embarcadères, les Quais, la Casbah, le *Richelieu*. C'est une illumination fantastique. Les coupes des mosquées jaillissent brusquement de la nuit, sous ces éclairs rapides; la ville mauresque, aux blanches terrasses, resplendit, comme un palais de marbre, sous ces feux d'apothéose. Et dans la mer agitée par les rafales, chaque vague est changée en fournaise, et dans leurs mouvements cadencés les rames des embarcations soulèvent et laissent retomber en cascades étincelantes d'épais-ses gerbes de diamants.

Nous arrivons, non sans regrets, tant cette vue est admirable, au vaisseau amiral. Ici, nous marchons de surprise en surprise. La transformation est complète : l'appareil de la guerre a disparu, tout est prêt pour le plaisir.

Le pont du navire est une vaste salle de bal. Comme plafond, une voile qui ondule sous le souffle des vents, comme murs, des pavil-lons multicolores aux reflets chatoyants, comme décoration, des fleurs et des arbustes, des rocailles, des coquillages, des jets d'eau, des lustres de tous modèles, des trophées et des panoplies. Au pieds des mats, se dressent avec leurs casques aux yeux énormes, des scaphandres, sentinelles immobiles et silen-cieuses, semblables à ces armures du moyen âge qui ornent nos musées. Partout de la verdure et des lumières, et dans ce cadre fééri-que, les plus jolies femmes de la colonie, l'aristocratie étrangère et tout le monde officiel.

Aucune de nos gracieuses Algériennes n'est absente, et les brillants uniformes des officiers de tout ordre, des fonctionnaires, des consuls se marient de la façon la plus harmonieuse aux riches toilettes et aux bijoux qui font si bien ressortir la beauté.

Les deux musiques de l'escadre jouent alter-nativement. De neuf heures du soir à cinq heures du matin, les danses se succèdent, et chacun fait de son mieux pour profiter jusqu'à la fin de cette fête qui, hélas ! n'aura pas de lendemain. En effet, l'escadre doit appareiller dans la matinée pour rentrer à Toulon; aussi au moment de quitter le bord, plus d'un sein palpite, plus d'un œil se mouille, et c'est avec une douce tristesse que nous disons au revoir à ces hôtes de quelques jours.

Moins de deux heures après le départ des invités, il ne reste plus trace de la fête, et, comme par enchantement, le *Richelieu* a repris son air sévère et son allure martiale. Midi sonne, l'escadre se met en route, et la popula-tion se presse sur les quais, la salue de ses acclamations et l'accompagne de ses vœux sympathiques. Ce ne sont pas des visiteurs indifférents qui s'éloignent; ce sont des amis qui nous quittent.

Nous ne voyons pas sans regrets disparaître dans la brume lointaine ces mâts au sommet desquels flotte la flamme aux trois couleurs, glorieux symbole de la patrie; et en retour sur ces vaisseaux, plus d'un regard attendri cher-che à l'horizon les dômes brillants de la ville hospitalière, plus d'un cœur garde un cher trésor d'émotions et de souvenirs.

J. B.

Recettes utiles

On peut remplacer le bois de chêne dans di-verses constructions, notamment pour les portes les auvents, les volets, par des planches de bois blanc, en employant le procédé que voici;

On donne à l'objet qui doit rester à l'air libre une première couche de peinture grise à l'huile, puis on la recouvre, avant qu'elle soit sèche,

d'une couche de sablon ou grès pilé et tamisé; sur ce sablon, on dispose une autre couche de la même peinture à l'huile et appuyant fortement le pinceau sur le bois.

Le tout devient d'une telle dureté que l'air, le soleil ni l'eau ne peuvent altérer le bois, même au bout de plusieurs années.

Cours du 26 juin.

3 0/0	77 10
3 0/0 amortissable (ancien)	79 35
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	107 25
4 1/2 0/0 1883	107 45

Dernier cours du 25 juin.

Actions Orléans	1,365 00
Actions Lyon	1,215 00
Obligations Orléans 3 0/0	372 75
Obligations Lombardes (jouissance jan-vier 1884)	304 00
Obligations Lombardes (jouissance	302 00
Obligations Saragosse (jouissance jan-vier 1884)	331 50

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 Juin.

Les fâcheuses dispositions qui s'étaient manifestées pendant la seconde partie de la séance d'hier n'ont fait que s'accroître davantage à l'ouverture de la bourse d'aujourd'hui. Sur nos fonds publics, comme sur la plupart des valeurs qui ne sont pas complète-ment délaissées par la spéculation, la réaction a fait de nouveaux progrès.

Les déclarations faites hier à la chambre des députés et à la chambre des communes, sur les affaires d'Egypte, n'ont été suivies d'aucune solution immédiate. Le débat a été renvoyé à une séance ultérieure. Les acheteurs qui, d'ailleurs, semblent peu satisfaits des termes généraux de l'accord intervenu, eussent, sans doute, préféré qu'on en finit en une seule fois.

Ajoutons que l'on continue à se montrer grave-ment préoccupé des nouvelles relatives à l'apparition du choléra à Toulon. Il faut espérer que le fléau pourra être circonscrit, mais on comprend que le fait seul de la déclaration de quel ques cas épidémi-ques ait causé une pénible impression.

Le 3 0/0 a reculé à 77,50; l'amortissable à 79,25 et le 4 1/2 à 107,65. L'italien n'a pas été épargné, malgré l'approche du coupon. Il a été ramené, un moment, à 95,90 pour revenir à 96.

Le Turc est faible à 7,75; le sultan a signé l'iradé relatif à l'unification de la dette ottomane.

La banque ottomane fléchit à 631; les bilans que oublie cette Société ne permettent guère de se faire une idée à peu près exacte de sa véritable situation. Trop de clarté lui serait peut-être nuisible.

Le Panama a été ramené à 470. Est-ce seulement à cause des bruits concernant le canal du Nicaragua, ou bien à cause de besoins d'argent que l'on dit très pressants?

L'action Suez est à 1960. Les ventes qui ont suivi immédiatement l'assemblée générale ne semblent pas encore complètement terminées.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT D'UNE

Demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance de M. le prési-dent du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-cinq juin courant et par exploit du même jour fait par Duc huissier, Jeanne Laviale a formé contre Jean Lartigue son mari, propriétaire cultivateur, demeurant avec elle dans la commune de Castelnaud-Montratrier, section de Russac, une demande en séparation de biens, elle a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près ledit tribunal.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le vingt-six juin mil huit cent qua-tre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Étude de M^e MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT D'UN

Jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors en date du vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, la dame Anne Bousquet, sans profession, habitant et domiciliée au lieu des Placeins, commune de Laramière, a été séparée de biens d'avec le sieur Pierre Marty, son mari, propriétaire et trafiquant de bestiaux, domicilié audit lieu des Placeins, commune de Laramière.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le vingt-cinq juin mil huit cent qua-tre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant, MAZIÈRES.

CONSEIL AUX DAMES

D'après un rapport du docteur A. Réveil, le savon le plus doux et le plus hygiénique pour la santé de la peau, est le *Savon Oriza-Velouté* de L. Legrand, rue Saint-Honoré, 207, Paris. S'achète chez tous les Parfumeurs de France. Envoi du Catalogue franco.

Bibliographie

LA CARTE DE LA FRANCE

à 1/100000^e, dressée par le service vicinal, par ordre du Ministère de l'Intérieur. (Suite).

Les feuilles nouvelles comprennent : Charente-Inférieure, arrondissement de Marennes, de La Rochelle et de Rochefort; l'île de Ré est donnée au complet. — Calvados, arrondissement de Lisieux. — Eure, arrondissement des Andelys, de Bernay et d'Evreux. — Orne, arrondissement d'Argentan et de Mortagne. — Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Lunéville, de Briey, de Nancy et de Toul. — Vosges, arrondissements de Neufchâteau, de Saint-Dié et d'Epinal. — Meuse, arrondissement de Commercy. — Haute-Saône, arrondissements de Lure et de Vesoul. — Haute-Marne, arrondissements de Langres et de Chaumont. — Oise, arrondissement de Beauvais. — Seine-Inférieure, arrondissements de Neufchâtel et de Rouen. — Enfin Côte-d'Or, arrondissement de Châtillon-sur-Seine.

Deux feuilles sont particulièrement faites pour plaire aux Parisiens, aux Parisiens de la vieille roche qui tiennent pour charmants, récréatifs et hygiéniques les bois, les vallons, ces prés fleuris qu'arrose la Seine et la Marne. Avec la feuille XVI-13, on a le cours de la Seine qui, de Billancourt à Rangipont, ondoie comme une couleuvre pour baigner le bois de Boulogne, Argenteuil, la forêt de St-Germain, Médan, aujourd'hui célèbre, et Meulan. Des signes convention-nels indiquent en couleurs nettes les villes, communes et hameaux, les voies ferrées, les routes, les chemins et les sentiers, les rivières, ruis-seaux et étangs, les moulins, les églises et les bureaux de poste et télégraphe; le citadin le plus timoré peut se lancer à travers la région ouest avec ou sans provision.

Nul danger non plus de ne plus revoir sa famille, d'échouer sur des rives inconnues, d'être réduit à coucher dans des grottes si l'on part avec la feuille XVII-13, qui donne dans des détails aussi circonstanciés le Paris-Est. La Marne y décrit cent méandres. De Meaux à Charenton elle a arrosé des vallées boisées et contourné des mas-sifs riches en blé; elle a passé à Lagny et tout près de cette abbaye de Chelles dont les abbes-ses n'ont pas laissé une réputation de cruelles; à Nogent, à ce Champigny dont le souvenir ne s'effacera pas de la mémoire des Français de 1870... En remontant vers Saint-Denis on rencontre sur les plateaux qu'occupaient les allemands, Dracy, le Bourget, la Courneuve. Ces buts de prome-nade sont bons à indiquer aux bataillons scolaires.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, succes-seur). Cette administration, dont nous pu-bliions souvent des annonces, compte aujour-d'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avan-tages qui permettent à toute personne de possé-der les plus grands ouvrages scientifiques, lit-téraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie : nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleu-rus, 33 Paris.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS AU PUBLIC

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune d'Albas, le vingt juin 1884, le nommé Cavalé, Etienne, et Zélie Cavalé, épouse Lamoure, ont cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordi-naire n° 9,

Savoir :

0^e 20 de patus (section H, numéro 866).
0^e 40 de jardin et puisard (section H, n° 867).
4^e 30 de jardin (section H, numéros 869, 870).
moyennant la somme de deux mille deux cent soixante francs.

Albas, le vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Le Maire, CONSTANT.

Procurons aux autres les bienfaits que nous avons éprouvés. — Aux grands Prés par Bains, le 30 avril 1884. — Monsieur Fanyau, pharmacien à Lille. Je viens vous remer-cier pour votre Tisane Américaine des Shakers que ma mère a employée avec succès pour des rhu-matismes dont elle était atteinte depuis longtemps. J'ai senti moi-même les bons effets de votre Tisane que j'ai employée pour combattre des troubles de l'estomac qui m'occasionnaient de fréquentes migraines et un mauvais goût dans la bouche. J'ai résolu de publier ce fameux remède, c'est pourquoi je vous prie de m'envoyer quelques brochures que je remettrai à mes parents et amis, afin de leur faire connaître le remède le plus efficace contre toutes ces maladies si répandues dans les cam-pagnes. Dans l'attente de votre envoi, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes civilités empressées. J. Diotez, aux grands Prés par Bains (Vosges), 30 avril 1884. (Prix 4 fr. 50 la bouteille). Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Maison de Confiance

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Chalet de l'Hôtel des Ambassadeurs.

LE POÈTE

MAYNARD

Par HENRI NADAL

CAHORS

EDOUARD DELSAUD, LIBRAIRIE GÉNÉRALE

ancienne Librairie Crayssac, L. PLANAVERGNE,

rue de l'Hôtel de Ville. rue du Lycée.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)




Maison CANGARDEL 4^{me}

G. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



DU PIN

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL

INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

HOTEL & CAFÉ

A VENDRE OU A LOUER

Au centre du commerce des truffes du Périgord. S'adresser pour renseignements au bureau du Journal.

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

PIANOS

A VENDRE

OU A AFFERMER

Un fond d'épicerie bien achalandé.

S'adresser au bureau du Journal.

EAUX-DE-VIE, COGNAC

ET GRANDE FINE CHAMPAGNE

La Maison L. VITET & Co, de Jarnac-Cognac (Charente), demande un bon REPRÉSENTANT sur la place de Cahors.

Bonne remise « Références ».

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

DICTIONNAIRE

DÈS COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.


LE QUERCY

AUX ÉCARTS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

EXPOSITION CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. — Un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

La Foncière

COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la VIE

Autorisée par décret du Gouvernement

Place Ventadour, à PARIS

Capital social : 40 MILLIONS

ASSURANCES VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE

Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances Temporaires. Assurances de Survie. Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à M. Escoffier, agent général, boulevard Gambetta, n° 115.

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

CHEMISES

sur mesure pour HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

CCSTUMES

sur mesure pour HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.